

## Mauvaise note en TD de procédure civile

Par **slsng**, le **06/05/2020** à **18:08**

Bonjour tout le monde!

Alors voilà je suis en troisième année et je suis très stressée parce que je pense ne pas avoir eu une bonne note dans un de mes TD, du fait de mon manque de participation...

J'étais aussi dans un groupe où certains monopolisaient la parole donc ça n'aidait pas..

Souvent pourtant ils me laissaient tout le travail à faire.

J'avais décidé de me ressaisir aux prochaines séances, mais celles ci ont été annulées dû au virus.

On avait fait un exposé à la deuxième séance qui était pas mal mais comportait une erreur qui a monopolisé tout le débat, ce qui m'a aussi beaucoup fait hésiter à reparler les séances suivantes...

Nos examens sont prévus en juin, mais je suis assez démotivée, du coup j'aimerais avoir quelques conseils if you don't mind et savoir si c'est trop tard pour sauver mon année ou pas..

Merci!

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/05/2020** à **07:55**

Bonjour

[quote]

savoir si c'est trop tard pour sauver mon année ou pas

[/quote]

Je trouve que vous paniquez un peu trop. A vous entendre on croirait que cette seule éventuelle mauvaise de note de participation aurait pour conséquence de condamner votre année.

Alors que ce qui compte le plus ce sont les examens terminaux.

En revanche, si vous négligez la révision des examens de juin, là il y aura effectivement un risque de louper votre année.

C'est pourquoi, il faut rester motivé. Faire abstraction du passé et vous concentrez sur les examens à venir.

N'hésitez à revenir sur vous avez des questions

Par **LouisDD**, le **07/05/2020** à **10:27**

Bonjour

Je rejoins Isidore sur tous les plans : pas de quoi s'affoler, et surtout restez concentré sur vos examens terminaux !

De plus en TD il n'y a pas que la note de participation il y a en principe une colle/galop d'essai qui compte généralement pour 2/3 de la note de TD